

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

**Séance du LUNDI 3 JUILLET 2023**

Le 3 juillet 2023 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 juin 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRE Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de RICHEMONT Xavier, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** de MIEULLE Roger (pouvoir à MOGUET Françoise), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

**Absent excusé :** ALLARD Mickaël

**Absente :** DUPUIS Virginie

**Secrétaire de Séance :** RENAULT Alexandra.

### DCM N°2023 – 053 : ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE REGULARISATION DE PROCEDURE INSTALLATIONS CLASSEES COMMUNES DE CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE, GENNES-LONGUEFUYE, ST DENIS D'ANJOU et BOUERE

Monsieur le Maire rappelle que Madame la Préfète de la Mayenne a prescrit, par arrêté en date du 26 mai 2023, l'ouverture d'une enquête publique complémentaire, du lundi 26 juin au mardi 18 juillet 2023 inclus, dans le cadre de la régularisation de la procédure ayant conduit à la délivrance de l'arrêté préfectoral N°2014112-0001 du 22 avril 2014 autorisant la société ERELIA MAYENNE à exploiter sur les territoires des communes d'Azé, Gennes sur Glaize, Saint Denis d'Anjou et Bouère une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant onze aérogénérateurs dont la hauteur du mât nacelle comprise est supérieure à 50 mètres implantés sur les communes de Azé (commune nouvelle de Château-Gontier-sur-Mayenne), Gennes-sur-Glaize (commune nouvelle de Gennes-Longuefuye) Saint-Denis d'Anjou et Bouère, conformément aux arrêts de la cour administrative d'appel de Nantes des 27 avril 2021 et 25 novembre 2022.

Il précise que l'avis du Conseil Municipal doit être sollicité sur ce projet.

Monsieur le Maire présente ce dossier. Après avoir entendu les différentes observations du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Plus du tiers des membres présents en ayant fait la demande, ce vote aura lieu au scrutin secret.

Après avoir procédé aux opérations de vote à scrutin secret, Monsieur le Maire fait procéder au dépouillement des votes. Les résultats sont les suivants :

- **Abstentions : 3**
- **Avis favorables : 11**
- **Avis défavorables : 13**

**Le Conseil Municipal, émet donc un AVIS DÉFAVORABLE à la réalisation de ce projet.**

La présente délibération sera transmise en Préfecture de Mayenne.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait en forme  
Le Maire,

Jean-Marie



Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20230703-DCM2023-053-DE  
Date de télétransmission : 20/07/2023  
Date de réception préfecture : 20/07/2023